

AVIS PUBLIC RELATIF À L'ADMISSION ET À L'INSCRIPTION

DES ÉLÈVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

**** NOUVELLE PÉRIODE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION À LA MATERNELLE 4 ANS – ÉCOLE LA MARTINIÈRE**

Une nouvelle période d'admission et d'inscription pour la maternelle 4 ans se déroulera du 22 au 28 mai 2025 à 16h pour l'école La Martinière. Les informations sont disponibles sur le [site internet du CSSDN](#).

Pour les élèves dont les parents ont déjà fait l'admission et l'inscription en maternelle 4 ans pour 25-26 dans une autre école du centre de services scolaire des Navigateurs, veuillez communiquer directement avec le secrétariat de l'école La Martinière pour procéder à l'inscription.

Pour les élèves dont les parents n'ont pas fait de démarche d'admission et d'inscription en maternelle 4 ans pour 25-26, ou ont mis leur enfant sur une liste d'attente sans avoir fait d'inscription dans une école, vous pouvez procéder en ligne via la plateforme *Mozaïk Première inscription*. Pour ce faire, veuillez visiter le [site Internet du CSSDN dans la section Parents et élèves/Admission et inscription](#) afin de prendre connaissance des consignes à suivre.

Documents requis

Pour procéder à l'admission et l'inscription, l'**original du certificat de la naissance** de l'enfant (grand format) émis par le Directeur de l'état civil et comportant obligatoirement les noms et prénoms des parents est exigé. Les demandes pour l'obtention d'un certificat de naissance doivent être adressées au [Directeur de l'état civil](#).

Pour l'enfant né au Canada, l'original du certificat de naissance portant le nom des parents est exigé.

Pour l'élève né à l'extérieur du Canada, les documents exigés sont :

- l'acte ou le certificat de naissance original;
- l'original des documents d'immigration émis à son nom;
- le certificat de citoyenneté canadienne, s'il y a lieu;
- les documents d'immigration d'un des parents.

Les parents ou les tuteurs qui inscrivent leur enfant pour la première fois au Centre de services scolaire des Navigateurs doivent prouver de leur résidence sur le territoire du CSSDN, au moyen d'un ou deux documents suivants (selon la catégorie choisie), afin de corroborer l'adresse inscrite sur le formulaire d'admission et d'inscription.

Catégorie 1 : 1 seul document est nécessaire à présenter

- Permis de conduire du Québec;
- Avis de cotisation de Revenu Québec (RQ);
- Revenus d'emploi (relevé 1) ou relevé d'assurance-emploi;

Catégorie 2 : 2 documents sont nécessaires à présenter

- Bail;
- Facture ou état de compte (téléphone, électricité ou de câblodistribution, etc.);

- Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ);
- Document officiel provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental.
- Comptes de taxes scolaire ou municipale;
- Acte d'achat notarié;
- Preuve d'assurance habitation.

L'admission et l'inscription de l'élève ne deviennent effectives que le jour où l'école reçoit l'original du certificat de naissance ou une preuve écrite du directeur de l'état civil attestant que les démarches pour l'obtenir ont été faites, ainsi que les documents requis prouvant la résidence au Québec et l'adresse où la personne réside principalement.

Âge d'admission à la maternelle 4 ans : 4 ans au 30 septembre 2025

Donné à Lévis, ce 6 mai 2025

Rachel Dion
Secrétaire générale